



2700 route de Peyrehorade
40300 Saint Lon Les Mines
www.eco-transformation.com



CAHIER DES CHARGES POUR L'ADMISSION DES DÉCHETS DE BOIS



CATÉGORIES DE BOIS ACCEPTÉES ET NON DANGEREUSES



CATÉGORIE A

- Bois d'emballage
- Palettes
- Tourets
- Caisses
- Bois massif



CATÉGORIE B

BOIS LÉGÈREMENT ADJUVANTES,
BOIS REVÊTUS (VERNIS, PEINTURE,
COLLE)

- Bois de démolition (poutres)
- Meubles (sans verre)
- Chevrons
- Panneaux agglomérés bruts
- Contreplaqués
- Bois de coffrage



CATÉGORIE BIOMASSE

BOIS ÉNERGIE, BOIS D'ARBRE RÉSIDUS
DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE (MIN.
MATIÈRE FERMENTESCIBLE)

- Souches & rondins
 - Branchages (sans feuilles)
- => diamètre maximum de 70cm, hors radicelles,
sans terre, sable ou cailloux.



Longueur maximum autorisée = 2 mètres



MATIÈRES INTERDITES & DÉCHETS REFUSÉS



BOIS TRAITÉS À COEUR

CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS
CHROME, ARSENIC, ALUMINIUM

- Poteaux téléphoniques
- Traverses de chemin de fer
- Claustras
- Terrasses de jardin en bois traité



PARQUETS FLOTTANTS & STRATIFIÉS

BOIS RECONSTITUÉS

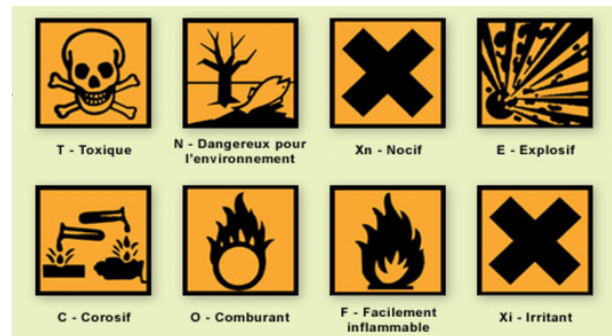
- Panneaux MDF
- Feuilles de stratifiés
- Plans de travail types cuisines
- Portes alvéolaires



DÉCHETS DANGEREUX

SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER DES
PROPRIÉTÉS NOCIVES,
CANCÉRIGÈNES, COMBURANTES,
EXPLOSIVES, DE DANGERS DIVERS

- Explosifs
- Carburant
- Emballages souillés
- Batteries
- Pots de peinture



DÉCHETS INDÉSIRABLES

DÉCHETS NON DANGEREUX MAIS AUTRES QUE
LE BOIS

- Plastiques rigides et souples
- Cartons
- Verre
- Céramique
- Cailloux



Tout chargement de bois contenant en tout ou en partie ce type de déchets sera refusé